

ASSOCIATION des QUARTIERS des GARRIGUES à MAZAN et de la LEGUE à CARPENTRAS

siège :
1131 chemin des
Teyssières
84380 MAZAN
☎ 0490698179

Association loi 1901 agr. n°3/0497

courriel :
garrigues.legue@sfr.fr

site :

<http://garrigues.hautetfort.com>

consultez notre site
internet et partagez vos
remarques et suggestions :
elles seront les
bienvenues.

SOMMAIRE

PAGE 1

Compte-rendu de
l'Assemblée Générale

PAGE 2

Assainissement

Environnement et
développement durable

Gestion des déchets

PAGE 3

Sécurité routière

Informations pratiques

PAGE 4

Échos de Carpentras

BONNES ADRESSES
et

LIENS INTERNET

à retrouver sur notre site :
<http://garrigues.hautetfort.com>



destinataire

FÊTE CHAMPÊTRE

Retenez déjà la date du **4 septembre** sur vos agendas.
Cette année, ce sera un grand pique-nique tiré du sac sur le
terrain associatif des Garrigues. Les animateurs bénévoles
sont les bienvenus, faites vous connaître.

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du vendredi 25 mars à 20h30

Cette réunion a enregistré une très importante participation des adhérents et de leur famille, la salle de l'Allée étant comble.

Suite à nos invitations, la Municipalité de Mazan, représentée par deux Adjointes était présente, ainsi que des représentants d'Associations locales et le député JM Ferrand.

Étaient excusées : La Municipalité de Carpentras, la COVE, la Gendarmerie de Beaumes de Venise, Madame la Présidente du Comité de jumelage.

De nombreux adhérents ont réglé leur cotisation avant le début des travaux.

La Présidente a ouvert la séance avec un mot pour remercier les présents vivement intéressés par la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie et présenter les intervenants ainsi que les sujets qui seront abordés.

Le Secrétaire Philippe JEAN a lu le rapport d'activité très dense de l'exercice précédent. Le Trésorier André BLEUCHOT a présenté le rapport financier qui fait état de finances très saines.

La Présidente a fait un rapport moral en donnant de nombreuses précisions sur l'état et le fonctionnement de l'association : communication, compétence et développement.

Place importante sur un sujet brûlant : l'assainissement avec un compte rendu détaillé de la réunion du 10 mars 2011 en Mairie de Mazan avec les parties concernées. 3 membres du Conseil d'Administration y assistaient.

Tous ces rapports ont été adoptés à main levée et à l'unanimité

Le Conseil d'Administration a été renouvelé avec élection des membres sortants et celle d'un nouveau candidat, Jean RAFFARD.

Les élus présents sont intervenus et la parole a été donnée aux adhérents.

Les principales questions débattues ont porté sur :

- ▶ le projet d'assainissement collectif des Garrigues
- ▶ l'état de la route de Pernes et sa dangerosité
- ▶ la sécurité et l'environnement

Les élus présents et les membres du Bureau sortant ont répondu à toutes les interrogations.

La présidente a clôturé l'assemblée en faisant appel à toutes les bonnes volontés pour que l'association puisse poursuivre efficacement ses actions.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Mazan)

L'Arlésienne s'est enfin dévoilée ! Les travaux de repérage ont commencé le 14 juin, et les tranchées ouvertes aux chemins des Teyssières et de Saint Donat. 5 entreprises adjudicataires ont été choisies suite à l'appel d'offre. Chacune d'elle s'est vu attribuer un lot de travaux (voir journal communal).

Les travaux commencent sur les voies principales, s'ensuivront les voies privées ou secondaires ; ils devraient être terminés fin décembre 2012.

Pour les travaux de raccordement en partie privative, entre la sortie de la maison et le collecteur public, chaque branchement est un cas particulier selon la longueur, la profondeur et l'accessibilité du tracé ; en fonction de la différence de niveau une pompe de relevage peut se révéler nécessaire. Il est donc fortement conseillé de se regrouper par voisinage pour négocier les meilleurs devis et de coordonner les dates d'intervention auprès des intervenants.

Les entreprises adjudicataires devraient théoriquement être les mieux placées en compétences et en prix (car déjà sur place), mais cela n'exclut pas une comparaison avec d'autres, à condition de sélectionner

des spécialistes de l'assainissement (la conformité des installations privées sera contrôlée par la SDEI).

Pour le financement des dépenses, des crédits peuvent être accordés par les établissements financiers. A titre d'information un de nos adhérents nous a signalé obtenir un prêt auprès de sa banque à 2.99% ; exemple pour un prêt de 6500 euros 36 mensualités de 188.88 euros.

L'Association déploie tous ses efforts et espère que le prix du branchement sera revu à la baisse.

Sur les parties où ont commencé les travaux les habitants sont très satisfaits de la compétence, de l'amabilité et du dialogue avec les entreprises.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (A.N.C.)

Ceux qui ne pourront pas être raccordés au réseau collectif ne sont pas oubliés, un des membres du Conseil d'administration suit avec attention toutes les démarches des communes avoisinantes. Si la loi de 2006 doit être appliquée sans report possible, les contrôles seront faits au plus tard fin 2012, même pour ceux qui doivent être raccordés au réseau collectif et qui ne le seront pas à cette date. Une information sera faite plus en détail à la demande.

ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mazan, vers une ville durable.....

Bravo à la municipalité pour sa nouvelle brochure ! Elle nous informe de l'engagement de Mazan à la démarche « Agenda 21 » qui consiste à léguer à nos enfants une planète en meilleur état qu'aujourd'hui.

Projet Ecoquartier 2011

Notre association n'a pas attendu le projet « écoquartier » lancé par le ministère de l'écologie. Depuis 1974 notre association intercommunale se préoccupe :

- de s'intégrer dans la ville existante et le territoire du Comtat venaissin,
- de participer au dynamisme des deux villes concernées,
- de vivre le mieux possible ensemble, tout en

préservant et améliorant l'environnement,

- de demander à être toujours consultée pour une vision partagée de la conception du quartier pour son aménagement et le confort des habitants.

.....Pouvons nous espérer figurer au palmarès 2011 ????

Mazan Eco bio nature dimanche 10 avril

Ce fut une première pour MAZAN sur les thèmes du BIO, de la NATURE et de l'ENVIRONNEMENT . Un large public a pu se renseigner auprès des divers stands de la COVE, de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS, et des entreprises promouvant les économies d'énergie ou énergies renouvelables. Les conférences ont aussi attiré des auditeurs attentifs. Nous ne pouvons qu'encourager ce genre de manifestation.

GESTION DES DÉCHETS

TRI SELECTIF

Afin de ne pas voir augmenter notre redevance pour les ordures ménagères, nous devons tous prendre conscience qu'un tri est vraiment nécessaire aussi bien pour notre budget que pour notre environnement. **Les conteneurs ne doivent servir qu'aux ordures ménagères mises dans des sacs.** Ils ne doivent pas déborder afin de ne pas être la cible de chiens errants ou du mistral qui éparpillent nos déchets sur les chemins et alentours.

Pensons-nous aux employés qui reçoivent en pleine figure des cendres, des acides, des produits dangereux et tirent les conteneurs remplis de gravas ou autres objets très lourds (bidets, bacs à graisse, laine de verre, matériaux de construction, végétaux (qui ne devraient pas s'y trouver)... ????

Des conteneurs à verres, plastiques et cartons sont réunis chemin Pied marin N° 1. La benne à végétaux est installée tous les vendredis au carrefour des chemins de Pied marin N°1 et des Teyssières, sauf la 2eme semaine du mois où c'est le samedi ; si elle

déborde, un simple coup de fil à la COVE suffit pour que le problème soit pris en compte. Tous les déchets n'entrant pas dans les conteneurs doivent être déposés aux déchèteries de Caromb ou Venasque. Les encombrants volumineux peuvent faire l'objet d'un ramassage devant le domicile après prise de rendez vous auprès de la Mairie Tel 04 90 69 70 19.

Notre association est très vigilante à ce sujet, nos quartiers ne doivent pas être des dépotoirs et nous demandons aux Maires de MAZAN et de CARPENTRAS de faire appliquer la loi et de sanctionner tout contrevenant. (articles R. 632-1,R. 635-8 et 644-2 du code pénal -voir lien ci-dessous).

Chacun peut avoir un **composteur** dans son jardin. Les déchets à composter sont constitués de restes alimentaires, du filtre et du marc de café, des feuilles de papier, des résidus végétaux... (voir lien ci-dessous). Le

compost est le produit de la fermentation à l'air libre de la **matière organique** par l'action de micro-organismes. Les résidus organiques se transforment par ce procédé biologique en terreau noir, odorant et riche en humus.

DÉPÔTS SAUVAGES DANS LA NATURE

Les décharges sauvages ou illégales sont des lieux de dépôt interdits et inappropriés pour cet usage. Elles sont constituées de déchets apportés clandestinement par des particuliers ou des entreprises sans aucune autorisation communale ou préfectorale ; les contrevenants sont passibles de poursuites pénales (voir liens ci-dessous). Ces déchets pourraient être recyclés, valorisés ou détruits par les services de collecte des ordures ménagères.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

70 kmh sur la RD1 QUELLE DECEPTION !

Enfin nos demandes ont abouti avec le soutien de la municipalité, mais le Conseil Général a voulu l'installation d'un panneau « les Garrigues » pour ce tronçon de route. Notre satisfaction a vite été déçue lorsque l'on a vu l'emplacement de la limitation de vitesse à 70kmh en direction de Pernes dans le virage très peu visible, et la fin de limitation avant le carrefour Amandier-Faverand ; or les enfants traversent la RD1 matin et soir pour se rendre à l'arrêt de bus chemin des Amandiers. Il faudrait même à cet endroit un passage protégé. La limitation de vitesse aurait dû être du rond point de la sortie de Mazan jusqu'aux virages des Varailons où la vitesse est déjà réduite.

De nombreux accidents se sont produits à cette intersection et un accident s'est produit début juillet à la hauteur du chemin St Donat : les bouquets de fleurs qui jalonnent cette ligne droite auraient dû sensibiliser les services du Conseil Général (une fois de plus : l'association n'a pas été consultée...!).

On roule trop vite sur nos chemins et les habitants réclament des ralentisseurs, nous les redemanderons à la municipalité après le goudronnage en attendant : «nous voulions des ralentisseurs» : les travaux nous comblent dans les garrigues !!!!

Pensons a rouler au pas en traversant les zones de travaux POUR LA SECURITE DE TOUS.

ÉLAGAGE

en bordure des chemins

Les propriétaires de plantations qui empiètent « sur l'emprise de la voie communale » ont reçu au printemps une lettre sans date mais très urgente de Monsieur Navello leur demandant d'en effectuer l'élagage. Nombreux sont ceux qui ont fait ou fait faire ces travaux d'un coût assez élevé pour les grands arbres, mais qui sont nécessaires à la sécurité et à la commodité du passage sur la voirie. Il a été rappelé dans ce courrier l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales (missions de la Police Municipale – voir liens ci-dessous).

PROBLÈME DE VOIRIE

à l'intersection des chemins d'Embanay et de Gibolo

Une deuxième lettre a été adressée à Mr Le Maire de Carpentras à propos de l'état de la voirie au croisement des chemins d'Embanay et de Gibolo à Carpentras :

« Nos adhérents usagers de ces chemins se plaignent du mauvais état de ce carrefour dû à l'accumulation des eaux de pluie et de la boue à cet endroit. La collectivité en subit les conséquences avec la dégradation de la chaussée et des inconvénients pour les usagers. »

INFORMATIONS PRATIQUES

MAZAN

- Sécurité santé : défibrillateur accessible 24h/24 auprès des gardes 04 90 69 77 28 ou a la mairie
- Services techniques : 04 90 69 80 20
- Amicale des retraités : 04 90 69 78 03
- Espace Jeunes : 04 90 29 52 27
- Office de tourisme : 04 90 69 74 27

CARPENTRAS

- Lutte contre les Nuisances Sonores 04 90 60 30 49
- Maison de l'Habitat 04 90 63 55 63
- Police Municipale 04 90 60 30 49
- Règlementation générale 04 90 60 84 13
- Services Techniques 04 90 60 84 30
- Tourisme et Patrimoine Culturel 04 90 63 77 81
- La CoVe 04 90 67 10 13

ÉCHOS DE CARPENTRAS

NETTOYAGE DE PRINTEMPS LE 13 /04/2011

*« une équipe de bénévoles nettoie et embellit
notre ville »*

Depuis 7 ans maintenant sous l'initiative du Comité écologique, le principe d'une journée de nettoyage de printemps a été retenu sur la commune de Carpentras. Cette action a pour objectif essentiel **la sensibilisation et l'éducation des jeunes et des adultes pour le maintien de la propreté de certains quartiers.**

Aussi notre Association y participe depuis sa création en prenant en charge le nettoyage de la Lègue de Carpentras et nous sommes heureux de constater que nos actions portent leurs fruits.

Cette année nous étions 4 bénévoles pour enlever les dépôts sauvages sur le vieux chemin de St Donat avant son intersection avec le chemin de la Lègue. Une remorque et une camionnette furent remplies de sacs. Le tri sélectif est effectué lors de la collecte puis les déchets déposés dans des bennes spécifiques. Hélas nous n'avons pu collecter ni les gravas ni les végétaux et espérons que la Mairie viendrait faire le nécessaire ; à ce jour ça n'est pas le cas. Nous venons de faire un rappel en ce sens à Monsieur le Maire et lui avons signalé également une autre décharge sur un terrain communal à l'intersection du chemin de Gibolo et de l'ancien chemin de Malemort.

Nous remercions nos adhérents qui sont vigilants et qui nous signalent de telles incivilités.

**PROJET D'UN SENTIER de promenade
familiale dans le Massif de la Lègue**

Situé dans la partie Est de la ville, le **Massif de la Lègue** constitue le « poumon vert » de Carpentras. Il est constitué de propriétés privées formant un habitat assez dispersé.

Or la ville de Carpentras manque de lieux de promenade ou de pique-nique : le succès de la Promenade des Berges de l'Auzon est une preuve de ce besoin.

La Commission «Environnement, Cadre de vie» du Conseil de Quartier de Carpentras-Est propose de matérialiser dans le Massif de la Lègue un parcours à pied de 3 heures environ (mais modulable), qui serait à la disposition de tous les Carpentrassiens, et où l'on pourrait aller marcher en famille ou entre amis, ou organiser un pique-nique, pour se détendre et profiter d'un environnement magnifique.

Les 40 propriétaires concernés n'ont cependant pas été avisés de ce projet et ont reçu une lettre vraiment succincte de la Mairie qui les a fait réagir peu favorablement. Une réunion d'information, et le projet de convention entre la Mairie et les riverains auraient sans doute permis une meilleure compréhension.

FÊTE DU VELO A CARPENTRAS

Le 21 mai s'est déroulée la première édition de la fête du vélo à Carpentras.

A cette occasion a été inaugurée la piste cyclable qui effectue le tour de ville. Près d'une centaine de personnes se sont retrouvées sur leur vélo pour suivre le nouveau tracé. Notre Présidente et son époux ont fait le trajet des Garrigues à Carpentras en vélo pour se rendre à cette manifestation et ont pu faire savoir à Monsieur le Maire que l'état du Chemin d'Embanay n'était vraiment pas approprié hélas pour ce genre de transport et qu'on pourrait peut être espérer une réfection en bonne et due forme !

Le tour de ville est maintenant sécurisé pour les vélos mais il manque des parcs à vélos devant les boutiques en centre ville.

BONNES ADRESSES & LIENS internet

- Le rucher Praturlon Apiculteur 67 chemin de Picuey MAZAN tel 06 82 15 40 06
- La Rataouille production et vente fruits et légumes chemin du Banay MAZAN tel 06 16 25 52 36

LIENS UTILES

- **Association des Garrigues:**

<http://garrigues.hautetfort.com>

- **site officiel de Mazan :**

<http://www.mazan.fr/>

- **Journal d'information de Carpentras :**

<http://www.carpentras.fr/uploads/media/mag87.pdf>

- **Comité écologique de Carpentras :**

<http://comecolocarp.unblog.fr/>

- **Décharge sauvage (site environnement) :**

<http://www.vedura.fr/environnement/dechets/decharge-sauvage>

- **législation décharge sauvage :**

<http://agentdeterrain.espaces-naturels.fr/node/11>

- **Quels déchets dans le composteur ? :**

<http://www.vedura.fr/eco-geste/dechets-compost>

- **Missions de la Police Municipale :**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006390152>